

Notez-le

JEUDI 21 NOVEMBRE

Collecte des emballages vides

La prochaine collecte d'emballages vides de produits de l'agroalimentaire est fixée pour la plupart des départements drômois au jeudi 21 novembre. Cette collecte peut concerner les emballages vides de produits phytos, fertilisants, produits d'hygiène animale, œnologiques et, nouveauté depuis l'automne dernier, de nutrition animale. À noter, les types de déchets collectés varient en fonction des sites. Soyez attentifs à l'information fournie par votre distributeur.

DÉTENTEURS D'ARMES

Enregistrez-vous avant le 31 décembre

Les détenteurs d'armes au titre de la chasse ou du tir sportif sont tenus de posséder un compte SIA (système d'information sur les armes) d'ici au 31 décembre 2024. Au-delà de cette date, les non-inscrits dans le SIA ne pourront ni acheter, ni vendre, ni faire réparer leurs armes. Ils seront, par ailleurs, en infraction avec la réglementation sur les armes et susceptibles de faire l'objet d'une mesure administrative (saisie des armes), indique la préfecture de la Drôme.

La création de compte se fait sur le site <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>. En cas de difficulté pour créer votre compte, vous pouvez vous faire aider dans les points d'accueil numériques en préfectures, par la fédération départementale des chasseurs, par votre club de tir ou encore une armurerie. Depuis leur compte personnel SIA, les chasseurs et tireurs sportifs ont un accès direct à leur râtelier numérique, peuvent visualiser les armes qu'ils détiennent et peuvent également, en autres, éditer de façon totalement autonome leur carte européenne d'arme à feu (e-CEAF).

RESPONSABLES AGRICOLES, ÉLUS...

« Osez-vous faire remplacer ! »

Vous exercez des responsabilités dans une organisation professionnelle (AOP, coop, institut ou groupement technique, établissement de formation...), un mandat électif (maire, conseiller départemental...) ? En consacrant du temps aux actions du territoire, vous êtes moins disponible pour assurer les travaux sur votre exploitation. La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les chefs d'entreprises agricoles qui prennent des responsabilités sur leur territoire, dans le cadre du projet porté par les services de remplacement en région, intitulé « Action 4 : favoriser la prise de responsabilités des agriculteurs et agricultrices ». Le conseil régional prend en charge, à hauteur de 40 % le coût de la journée de remplacement, dans la limite de 64 € par journée. Le remplacement doit avoir lieu le jour de l'absence ou dans les trois mois qui suivent. Un agent du service de remplacement est mis à disposition pour effectuer les travaux. Vous devez fournir une attestation sur l'honneur précisant l'objet de l'absence (document fourni par le service de remplacement). L'aide est directement déduite du montant de la facture émise par le service de remplacement. **Contact : Service de remplacement Drôme (06 32 99 34 05) | drome@servicederemplacement.fr**

Formations

19 et 26 novembre Formation « bases de l'élevage en poules pondeuses »

La chambre d'agriculture de la Drôme organise une session de formation intitulée « poules pondeuses, re[voir] les bases de l'élevage en vue d'une commercialisation des œufs en circuits courts », les mardis 19 et 26 novembre à Romans-sur-Isère. Au programme : maîtriser les bases techniques de l'élevage de poules pondeuses et assumer un bon niveau de ponte dans le respect du bien-être animal ; connaître les conditions de mise en place d'un centre d'emballage agréé à la ferme. Coût : gratuit pour les ayants droit Vivea. Autres publics : 432 €. **Inscription sur drome.chambres-agriculture.fr** **Contact : Fanny Sapet (04 75 82 40 29) | fanny.sapet@drome.chambagri.fr**. **Inscription auprès de Lucie Mestrallet (lucie.mestrallet@cuma.fr) | 06 63 82 36 95**.

Mercredi 20 novembre Formation photovoltaïque

La chambre d'agriculture de la Drôme organise une session de formation intitulée « le photovoltaïque, une opportunité pour mon exploitation agricole ? », le 20 novembre de 9 h à 17 h à l'antenne chambre d'agriculture située à Étoile-sur-Rhône (quartier Les Pécolets). Au programme : mesurer l'intérêt de réaliser une centrale

photovoltaïque sur mon exploitation agricole ; acquérir des repères techniques ; vérifier la faisabilité d'un projet solaire photovoltaïque en fonction de variables clés ; estimer sa rentabilité ; avoir les éléments pour réfléchir à la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur mes bâtiments agricoles.

Pour s'inscrire, contactez Fanny Sapet (fanny.sapet@drome.chambagri.fr) | 04 75 82 40 29

Jeudi 5 décembre Formation « huiles essentielles de qualité »

Dans un contexte de crise persistante de la filière Ppam, il est primordial de connaître les facteurs qui influencent la qualité des huiles essentielles (HE). Aussi, la chambre d'agriculture de la Drôme organise, le jeudi 5 décembre à l'antenne de Montboucher-sur-Jabron, une formation intitulée « Des huiles essentielles de qualité : du champ au stockage ». Avec un expert du Crieppam, cette formation vous permettra de distinguer les différents types de qualité et d'appliquer les critères qualité, mesurer les impacts sur la qualité de vos HE des techniques culturales du champ (binage, récolte) jusqu'à la distillerie, stocker vos huiles essentielles dans les meilleures conditions possibles. Une visite chez un producteur permettra de mettre en pratique les enseignements. **Inscription sur <https://drome.chambres-agriculture.fr> ou auprès de Stéphanie Pelat (04 75 82 40 23) | stephanie.pelat@drome.chambagri.fr**.

Agenda

Vendredi 18 octobre

Inauguration Ets Brottes

Les Ets Brottes inaugurent leur base de Pierrelatte (5880 RN7), ce vendredi 18 octobre à partir de 14 h. Exposition de nombreux matériels, offres spéciales nouveau magasin, essais et démos sur l'outillage. Repas offert à l'issue de cette journée.

Contact : 04 69 03 10 26 | magasinbrottes26700@gmail.com

18 et 19 octobre

Visite habitat bioclimatique

Les constructeurs et architectes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de Fibois Aura, organisent, dans le cadre de l'événement Habiter Bois, des journées portes ouvertes gratuites pour informer le grand public sur la construction bois. En Drôme, la visite concernera un habitat participatif et bioclimatique au domaine Montmartel à Saillans le vendredi 18 et samedi 19 octobre à 14 h.

Plus d'infos sur habiterbois.fr

23 octobre et 18 novembre

Quinzaine de la transmission

Venez visiter votre future exploitation à Eure en participant aux visites collectives de la ferme de Jean Tissot, production et transformation de céréales en agriculture biologique. Ces visites sont programmées les 23 octobre et 18 novembre à 14 h. **Inscrivez-vous dès à présent auprès de Murielle Landrault (murielle.landrault@drome.chambagri.fr) | 06 25 63 58 84** **Pour en savoir plus sur l'exploitation, consultez le site du répertoire départ installation (RDI) : www.repertoireinstallation.com (offre Drôme n°2024 23.09.12).**

Les 5 et 6 novembre Banc d'essai moteur

La Fédération des Cuma de la Drôme propose de passer les tracteurs au banc d'essai moteur le 5 novembre à la MFR de Divajeu et le 6 novembre sur le secteur de Grignan : détection des dysfonctionnements, diagnostic sur le fonctionnement du tracteur, conseils pour consommer moins de carburant. Et pour aller plus loin sur l'économie de carburant, rendez-vous à la formation « Choisir, utiliser et conduire son tracteur de manière économe » les 20 et 27 novembre. Coût du banc d'essai moteur : 180 € HT par tracteur. Offre spéciale session Divajeu : pack banc + formation = 120 € HT le banc d'essai.



Par arrêté interministériel du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,189 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Annonces légales



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 24 0138 PV : superficie totale : 3 ha 65 a 80 ca dont 62 a 20 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : VINSOBRES (3 ha 65 a 80 ca) - 'CHATELAIN' : AH-125-127-128 - 'GARREU ET BLANCHARDE' : AH-29-34-35-36-37-38-40-41-42 - 'LES ANDRONNIERS' : AM-87-88-89. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 24 0180 PV : superficie totale : 16 ha 39 a 36 ca dont 7 ha 37 a 30 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : RÉMUZAT (16 ha 39 a 36 ca) - 'LA CASSE' : B-184-185-186-187-188 - 'LA COMBE' : B-167-171 - 'LA COMBE EST' : B-208-211-212-213-214-228-366-367-404-447 - 'LA PERRIERE' : B-309-332-335-348-357 - 'PONCON' : B-282-287. Zonage : RNU. Occupation : Libre

AP 26 24 0084 VR : superficie totale : 30 a 00 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : LORIOL-SUR-DRÔME (30 a 00 ca) - 'DAUPHIN' : ZD-155. Zonage : A. Occupation : Libre

AP 26 24 0020 EP : superficie totale : 2 ha 86 a 16 ca dont 44 a 90 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ROCHE-SAINT-SECRET-BÉCONNÉ (2 ha 86 a 16 ca) - 'LE PLAN DE BECONNÉ' : 0440A-237 - 'LA TOUR DE BLACON' : D-31 - 'LA BAUME' : E-193-194-195-386. Zonage : CN. Occupation : Occupé - réléié dans l'acte de vente

AP 26 24 0097 EP : superficie totale : 1 ha 67 a 47 ca dont 9 a 50 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LA MOTTE-CHALANCON (1 ha 67 a 47 ca) - 'TUILIERE' : C-1170-1171-1172-1173-1175-1176-1500. Zonage : A, N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 02/11/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : direction26@safer-aura.fr



APPEL À CANDIDATURE POUR LA LOCATION DE BIEN A VOCATION AGRICOLE

Article L 142-6 du Code rural et de la pêche maritime
(Location dans le cadre de convention de mise à disposition)

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose la location des biens fonciers ci-dessous désignés :

CM 26 24 0018 01 - FB : superficie totale : 8 ha 55 a 10 ca dont 85 a 50 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : GRANE (8 ha 55 a 10 ca) - 'LES COTES' : C-153 - 'LIAS' : C-109-110-111-112-113-115-116-130-131-192. Zonage : A, N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 02/11/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : direction26@safer-aura.fr

Par ASSP en date du 28/07/2024 il a été constitué une SCI dénommée :

JEM

Siège social : 25 rue des Reymonds 26220 DIEULEFIT
Capital : 100 €
Objet social : Acquisition, prise à bail, gestion, location et administration de tous biens mobiliers et immobiliers ; et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil
Gérance : M DUMONT Jean Robert Gaston demeurant 25 rue des Reymonds 26220 DIEULEFIT
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS.

E.I.I

SARL en liquidation au capital de 14 000 €
Siège social : 975 C route de Dieulefit
26160 LA BEGUDE DE MAZENC
505 389 775 RCS ROMANS

Clôture de liquidation amiable

Par décision du 02/10/2024, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Edile DE ZOTTI demeurant 975 c route de Dieulefit, 26160 LA BEGUDE DE MAZENC, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 10/10/2024. Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à MIRABEL ET BLACONS du 1er octobre 2024.

Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

FERME DE FONTLAGERE

- Siège : MIRABEL ET BLACONS (26400), 1465 Chemin du Canal
- Durée : 99 ans ;
- Objet : l'exercice dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial d'une activité réputée agricole au sens de l'article L311-1 du code rural
- Capital : 10 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : Monsieur Emeric GAUTHIER demeurant 1465 Chemin du Canal 26400 MIRABEL ET BLACONS sans limitation de durée ;
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective des associés.
Sont dispensées d'agrément les cessions consenties entre associés.

POUR AVIS
La gérance

DESIGN PARTS AUTO PRESTIGE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 4 rue des Pervenches,
26500 BOURG LES VALENCHES
924 876 857 RCS ROMANS

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de commerce de voitures et de véhicules automobiles légers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS
Le Président

Journal **habilité** à publier
les **annonces légales**
sur toute la **Drôme**

A votre service
legales@agriculture-dromoise.fr